



Communiqué de presse

Paris, le 12 mars 2021

## Soutien à l'emploi des jeunes et à l'apprentissage : proroger le dispositif actuel sans en exclure certains jeunes

Les conférences représentatives des établissements d'enseignement supérieur et les principales organisations représentatives des entreprises de secteurs employant une part importante des jeunes diplômés du supérieur, **alertent sur les difficultés persistantes qu'ont les jeunes à trouver un emploi ou un contrat d'apprentissage** dans le contexte actuel.

Une étude sur l'insertion professionnelle des diplômés Bac+5, réalisée auprès de 750 jeunes par Syntec Conseil avec le concours de la société Episto, confirme en effet un net recul des embauches, du fait des difficultés et incertitudes auxquelles font face les entreprises : **moins de 55 % des diplômés Bac+5 2020 avaient trouvé un emploi en fin d'année.**

Au vu de ces éléments, toute modification après le 31 mars par le Gouvernement des conditions d'éligibilité au **dispositif exceptionnel de soutien public à l'embauche des jeunes ou à l'apprentissage**, avec par exemple un « resserrement » aux jeunes dont la rémunération est inférieure à 1,6 SMIC ou une exclusion des aides à l'apprentissage pour les formations de niveau master, aggraverait la situation déjà difficile de ces jeunes et constituerait une rupture d'égalité injuste et contre-productive. **La crise n'a pas épargné les jeunes ayant suivi des formations supérieures longues**, et pouvant prétendre à des rémunérations supérieures à 1,6 SMIC : ils ne devraient pas être pénalisés par le Gouvernement. La relance de notre économie nationale requiert la participation tous nos jeunes diplômés.

Une focalisation des aides sur les plus faibles niveaux de rémunération accélèrera en outre, avec l'extension du télétravail, **l'exode de ces jeunes diplômés du supérieur** vers des pays voisins où les charges sociales sur ces niveaux de rémunération sont bien plus faibles, et où l'économie pourrait se rétablir plus rapidement qu'en France.

Pour ces raisons, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, la Conférence des grandes écoles, la Conférence des présidents d'université, Syntec Conseil, Syntec Numérique et Syntec Ingénierie demandent que le **dispositif exceptionnel de soutien public à l'embauche et à l'apprentissage soit prorogé en l'état pour 6 mois après les 31 mars, pour tous les jeunes.**

## Contacts presse :

- Pour la CDEFI : [smasson@madamemonsieur.agency](mailto:smasson@madamemonsieur.agency) – 06 84 65 17 34
- Pour la CGE : Camille Le Hyaric - [clehyaric@epoka.fr](mailto:clehyaric@epoka.fr) - 06 60 43 65 02 et Alix Bourgeois – [abourgeois@epoka.fr](mailto:abourgeois@epoka.fr) – 06 07 55 25 52
- Pour la CPU : [Johanne.FERRY-DELY@cpu.fr](mailto:Johanne.FERRY-DELY@cpu.fr)
- Pour Syntec Conseil : Mathilde Durieux - [mathilde.durieux@syntec-conseil.fr](mailto:mathilde.durieux@syntec-conseil.fr)
- Pour Syntec-Ingénierie : Lauriane Ghnassia – [l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr](mailto:l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr) – 01 44 30 49 77
- Pour Syntec Numérique : 01 44 30 49 70

### À propos de la CDEFI : [www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### À propos de la CGE : [www.cge.asso.fr](http://www.cge.asso.fr)

Créée en 1973, la CGE regroupe 229 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création et design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal...

### À propos de la CPU : <http://www.cpu.fr>

La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) mais également des membres associés.

### À propos de Syntec Conseil : [www.syntec-conseil.fr](http://www.syntec-conseil.fr) - <https://www.linkedin.com/company/syntec-conseil/> - @ConseilSyntec

Syntec Conseil est l'organisation professionnelle représentative des sociétés de conseil en France, qui compte 120000 salariés et totalisent 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle rassemble près de 250 entreprises de toutes tailles qui, dans leurs spécialités de conseil respectives, interviennent pour créer les conditions de la performance globale de leurs clients et contribuent de manière décisive à la transformation responsable des entreprises et de la Société.

### À propos de Syntec Ingénierie [www.syntec-ingenierie.fr](http://www.syntec-ingenierie.fr) / [www.avenir-ingenierie.fr](http://www.avenir-ingenierie.fr)

Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. De la conception à la réalisation, les entreprises d'ingénierie pilotent les projets dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie. Garantes des solutions technologiques, elles concrétisent les idées nouvelles qui répondent aux défis et modes de vie de demain : infrastructures connectées, smart building, industrie du futur, ville durable... L'ingénierie est un secteur dynamique et créateur de richesses qui compte 47,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 312 000 emplois partout en France.

### À propos de Syntec Numérique : <https://syntec-numerique.fr/>

Syntec Numérique est l'organisation professionnelle des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies (ICT).

*Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 56 Md€ de chiffre d'affaires, 510 000 employés dans le secteur).*

*Il compte 30 grands groupes, 120 ETI, 1 000 PME, 850 startups et TPE ; 11 Délégations régionales (Hauts de France, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Normandie) ; 20 membres collectifs (pôles de compétitivité, associations et clusters).*

*Présidé par Godefroy de Bentzmann depuis juin 2016, Syntec Numérique contribue à la croissance du secteur et à la transformation numérique de notre pays à travers la promotion des nouveaux usages du numérique, le soutien à l'emploi et à la formation, l'accompagnement de ses adhérents dans leur développement et la défense des intérêts de la profession.*